



Lycée Louis MARCHAL
2 route de la Hardt
B.P. 160
67125 MOLSHHEIM CEDEX
Tél : 03 88.49.56.00
Fax : 03 88.49.56.08

Molsheim, le 22 février 2010

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES (élèves non boursiers)

BOURSES NATIONALES DE LYCEE CAMPAGNE 2010-2011

La bourse a pour but d'aider la famille à payer les frais de scolarité de l'enfant lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire. Elle est attribuée en fonction des ressources et de la situation familiale.

La présente note remise à votre enfant par l'intermédiaire de son professeur principal vous informe de l'ouverture de la campagne de bourses nationales d'études du second degré 2010-2011. Elle s'adresse exclusivement aux élèves non boursiers. Elle est accompagnée :

- d'une attestation à remplir **obligatoirement** par la famille (couleur bleue).
- d'un barème d'attribution des bourses (couleur blanche)
- d'une fiche d'auto-évaluation (couleur orange) vous permettant de comparer votre revenu fiscal de référence de 2009 (sur les revenus de l'année 2008) avec les plafonds de ressources actualisés.

1. L'attestation (couleur BLEUE)

Votre enfant remettra au secrétariat (Mme De Chiara) ou à son **professeur principal** l'attestation dûment signée **POUR 1^{ER} MARS 2010 DERNIER DELAI**, même si vous ne souhaitez pas déposer de demande.

Il est conseillé de se servir du barème et de la fiche d'auto-évaluation pour calculer vos droits AVANT DE DEMANDER UN DOSSIER.

2. Le dossier de demande de bourse

Il est à retirer auprès de Mme DE CHIARA (secrétariat du Proviseur) avant le 18 mars dernier délai par votre enfant si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Date limite de dépôt au secrétariat du dossier de demande de bourse dûment complété (penser aux pièces justificatives à joindre) :

le 22 mars 2010 dernier délai. Un accusé réception est délivré à la famille.

N'attendez pas la date limite pour faire votre demande. Les dossiers déposés hors délai pourront être refusés par l'Inspection Académique et aucune bourse ne pourra être versée.

Attention : Veillez à bien respecter les délais même si votre enfant est en stage ou absent.